

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT  
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 24 Novembre 1892

No. 40

### UNION ST-JOSEPH

L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe ne se contente pas d'offrir aux malades un secours matériel. D'après les règlements, les confrères doivent se visiter entre eux ; or, visiter un malade c'est ordinairement lui rendre un grand service, c'est soulager l'ennui dont il souffre dans son inaction, c'est apporter un véritable adoucissement à ses souffrances physiques et morales.

En se voyant, les différents membres apprennent à se connaître et à s'estimer. Ils cherchent désormais des occasions de s'entraider et y réussissent souvent. Enfin, quand l'un d'eux vient à mourir, les autres l'accompagnent à sa dernière demeure. Ils vont prier sur sa tombe pour l'âme du défunt, avec la confiance que plus tard les mêmes honneurs et les mêmes devoirs pieux leur seront rendus.

### La vanité

Notre vanité est si grande, que nous la mettons dans les choses mêmes qui, par leur première destination, doivent servir à couvrir notre nudité et notre honte. Une personne trop recherchée dans ses habits et qui fait trop d'attention à sa mise ou à celle des autres, donne lieu de soupçonner qu'elle ne connaît pas de plus grand mérite, et qu'elle même n'en a point d'autre.

Les vêtements magnifiques, en donnant aux petits génies, comme il arrive ordinairement, de la hauteur, de la fierté, du dédain, un certain ton de suffisance et d'amour propre, ôtent au caractère et à l'esprit ce qu'ils ajoutent au corps et à la figure. Si cela est, ne peut-on pas dire qu'ils font perdre plus qu'ils ne donnent, et qu'ils rendent souvent plus digne de mépris que d'estime.

On doit penser de même des autres choses extérieures, qui ont coutume d'inspirer de la fierté, et qui pourtant n'ajoutent pas le plus petit poids au mérite. Telles sont les richesses. Quoiqu'elles n'aient rien de méprisable, elles n'ont cependant rien de glorieux en elles-mêmes.

Souvent, si l'on voulait remonter à la source, ou examiner l'usage qu'on en fait, on trouverait qu'elles sont plutôt un sujet de honte que de vanité.

Mais le riche, qui n'a garde d'approfondir la chose, reçoit les respects extérieurs dont on encense sa vanité, comme un tribut que l'on rend à son excellence. Si les richesses n'augmentent pas son mérite, elle augmentent l'opinion qu'il en a. Il ne manque pas de s'agrandir de ce que les autres lui accordent, tandis qu'ils ne s'enrichissent guère de ce qu'il leur donne. De là naissent cette hauteur, cette fierté, ce ton dédaigneusement méprisant si ordinaire aux nouveaux riches surtout.

Si vous êtes riche et heureux, que votre félicité et votre abondance ne vous donnent point de l'orgueil ou de la fierté, mais plutôt de la bonté et de la compassion. Les misérables que vous voyez sont une image affreuse mais naturelle de ce que vous seriez vous-même s'il plaisait à la divine Providence de vous abandonner, si elle cessait, comme elle le peut faire, de répandre sur vous ses bénédictions et vous combler de biens. Vous seriez ce qu'ils sont, si Dieu n'avait eu pour vous des soins et des bontés particulières.

Qui peut même se flatter de ne pas devenir malheureux ? Qui oserait se croire inébranlable dans la prospérité ? Celui qui ne craint pas les revers de la fortune, mérite de servir comme exemple.

### Sociétés de secours mutuel

On a constaté à Paris que, dans les sociétés de secours mutuel où elles sont admises, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Ce fait témoigne en faveur de leur esprit de prévoyance. La participation des femmes aux avantages des sociétés de secours mutuel est de toute justice. Elles sont exposées aux maladies aussi bien que les hommes et les conséquences en sont peut-être plus pénibles pour elles. On ne saurait donc trop recommander aux sociétés de ce genre une organisation telle, qu'elle puisse permettre l'admission des femmes. C'est un

moyen de resserrer les liens de la famille. Le mari et la femme s'intéressent au même titre à la prospérité de leur Société. Ils se rendent ensemble aux mêmes réunions. Rien n'importe plus au bonheur d'un peuple que ce qui contribue à maintenir l'union dans les ménages. C'est un des résultats que peuvent obtenir les Sociétés de secours mutuel, si elles comprennent bien leur mission.

### Société de Secours Mutuel

Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine

### STATUTS (suite.)

21° L'Association ayant pour but principal de faciliter aux sociétaires le moyen de se produire dans leur spécialité, le sociétaire qui quittera un emploi devra immédiatement en faire la déclaration au bureau de l'Association ; cette déclaration sera inscrite sur un registre et prendra un numéro d'ordre ; elle sera suivie de tous les renseignements fournis par le sociétaire.

22° Le sociétaire auquel un emploi vacant aura été indiqué devra, dans les 24 heures, rendre compte à l'Agent principal de l'Association du résultat de sa démarche, quel qu'il soit.

23° L'infraction aux articles 21 et 22 rendra le sociétaire passible de 2 fr. d'amende, l'agent principal ne pouvant rester dans une ignorance qui pourrait être préjudiciable aux intérêts d'autres sociétaires.

24° Le sociétaire malade a droit à des secours à domicile, consistant en visites de médecins et en médicaments ; ces secours seront obtenus sur la demande des malades, adressée directement aux médecins qui seront désignés par l'Association.

Le sociétaire malade pourra se faire traiter par son médecin habituel ; mais, dans ce cas, l'Association ne sera tenue qu'au paiement du prix fixé pour les visites de son médecin.

Le sociétaire malade devra prévenir immédiatement l'agent principal qui délivrera une feuille de vi-

site. Le médecin inscrira sur la feuille : 1° La nature de la maladie ; 2° Les circonstances principales qui l'accompagnent ; 3° La date de ses visites.

L'Agent principal ou un membre du Conseil délégué visitera le malade et devra signer la même feuille à chacune de ses visites.

Les feuilles devront être conservées et remises à l'Agent principal, à l'issue de la maladie.

25° En cas de maladie grave, le sociétaire pourra, sur sa demande et après l'avis du médecin, être traité aux frais de l'Association dans une maison de santé désignée par le Conseil d'Administration.

26° Les sociétaires qui, à la suite de maladie ou d'accident, auraient besoin de secours en argent, devront en faire la demande par écrit, à l'Agent principal de l'Association, lequel la transmettra, avec ses observations, au Conseil d'administration, qui statuera dans la prochaine séance.

Toutefois, en cas d'urgence, les deux membres délégués par le Conseil pourront accorder un secours provisoire qui ne pourra excéder 20 frs ; ils devront en rendre compte à la première réunion du Conseil.

27° Les sociétaires n'auront droit aux indications d'emploi et aux secours qu'après avoir fait partie de l'Association pendant trois mois au moins, et avoir régulièrement acquitté leurs cotisations.

28° Le fonds destiné au service des secours se formera du solde de toutes les recettes de l'Association, prélèvement fait des frais généraux de chaque année.

29° Les sociétaires qui, par suite d'infirmités ou d'accidents graves, se trouveront dans l'impossibilité d'exercer leur profession, pourront obtenir un secours, le chiffre en sera fixé en Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les sociétaires retraités pourront également obtenir ce secours qui se cumulera avec leur pension de retraite.

Les secours de cette nature cesseront avec les causes qui les auront motivés.

3° Ces sociétaires seront dispensés du paiement de la cotisation.

Ils assisteront néanmoins, avec voix consultative, aux délibérations des Assemblées générales, mais ne pourront faire partie du Conseil d'administration.

31° La Société allouera, aux veuves et aux orphelins des sociétaires qui en feront la demande, un secours dont la qualité sera fixée par le Conseil, en raison de la position des ayants droit et des ressources de l'Association.

En outre, le Conseil est autorisé à provoquer une souscription facultative parmi les sociétaires en faveur de la veuve et des orphelins.

*Décès, funérailles*

32° L'Association se chargera des frais de funérailles des Sociétaires décédés, lorsque leurs parents en feront la demande, ou qu'ils n'auront pas près d'eux leur famille.

Il sera perçu annuellement sur chaque sociétaire, une cotisation de un fr. dont le produit sera spécialement affecté à l'acquisition d'une concession de 5 ans et d'un modeste entourage, pour chaque sociétaire décédé, lorsque la famille n'y aura pas pourvu.

33° Lorsque l'agent principal de l'Association sera prévenu du décès d'un des sociétaires, il convoquera à ses obsèques 50 membres les plus rapprochés du domicile du défunt, lesquels seront tenus d'y assister; une lettre de faire part sera en outre adressée à tous les membres du Conseil d'administration.

34° Toutes sommes payées par les membres décédés, soit à titre de cotisation, soit à titre d'amendes ou de dons volontaires, seront définitivement acquises à l'Association. Le remboursement n'en pourra être exigé par les héritiers et ayant droit.

*Administration*

35° L'Association est administrée par un Conseil de 19 membres; leurs fonctions sont gratuites.

Nul ne peut être élu membre du Conseil d'administration s'il n'a fait partie de l'Association depuis trois années au moins, comme sociétaire titulaire et s'il n'a atteint l'âge de 25 ans.

36° Le Président est nommé par les sociétaires pour 5 ans, conformément aux décrets du 18 juin 1864 et 27 octobre 1870.

Les autres membres du Conseil d'administration sont nommés en Assemblée générale, à la majorité relative, et choisis parmi les membres participants et honoraires: la durée de leurs fonctions est de 3 ans.

37° A la première réunion du Conseil, ils choisissent parmi eux, à la majorité absolue des membres composant le Conseil: Deux Vice-Présidents, un Trésorier, un Secrétaire Adjoint, un Archiviste.

38° Le Conseil sera renouvelé par tiers d'année en année.

Les membres sortant sont rééligibles.

39° Si un membre du Conseil cesse ses fonctions avant l'expiration de ses pouvoirs, le Conseil se complètera provisoirement, et l'Assemblée générale qui suivra procédera à l'élection définitive.

Le membre du Conseil ainsi élu sera remplacé à l'époque où l'aurait été son pr. décesseur.

**Aux Secr.-Trésoriers**

Chaque Secrétaire-trésorier, en même temps qu'il envoie son rapport financier, doit aussi envoyer tous les documents, applications pour bénéfics, rapports des visites de malades, certificats, ordres de paiements etc., accumulés durant le mois.

De plus, comme généralement on néglige de rendre compte chaque mois des insignes qu'on a en mains, voici ce qu'il faudra faire dès le prochain mois et chaque mois dans la suite afin que le Comité central reste toujours en mesure de contrôler la valeur totale de la Société.

Dès le prochain rapport donc, il faudra indiquer la quantité d'insignes en main, et cela audessous de la balance en caisse. Ce nombre d'insignes, à \$1.00 chacune, sera, par le Secrétaire-Trésorier général, ajouté à la balance en caisse et en formera partie sous la responsabilité de la succursale qui pourra les vendre comptant ou à terme—comme elle l'entendra. Cette valeur fictive constituera donc, avec la balance en argent, le trésor ou réserve mensuelle de telle succursale jusqu'à ce que réalisée et transmise au Sec.-Trés. général comme les autres argents.

Avec ce système, il ne sera plus nécessaire de charger au rapport celles des insignes qui n'auraient pas été payées sur livraison aux membres—ce qui éloignera une source d'erreurs et de méprises occasionnées par ces charges extra.

Donc, prière de ne pas oublier dès le prochain rapport et, à l'avenir, il ne sera plus livré d'insignes qu'à ces conditions.

**Comité de Régie**

LUNDI, 21 NOV. 1892.

Présidence de Henri Langelier, écr., Président.

Présents: MM. J. Leduc, J. Benoit, N. Cormier, J. Bernard, J. Marsan, F. Lajoie, J. B. Hevey, H. Langelier, H. Gaudette, E. Clapin, J. H. Blanchard et J. A. Cadotte

Après lecture et sur proposition de M. Eus. Clapin appuyé par M. F. Lajoie, le dernier rapport est approuvé.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Alfred Tanguay, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Louis Laporte, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Charles Moison, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Octave Lajoie, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Ovila Côté, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Joseph Cabana, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Pierre Hébert, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Jean Benoit, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Irenée Choquette, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Révérénd Jos. Barré, du 27 oct. au 11 nov., \$6.50.

Joachim de Langis, du 7 nov. au 21 nov., \$6.00.

Frais de bureau, timbres reçus, etc., (oct), \$4.66.

Société de publication, \$280.00.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis:

Gilas Marcoux dit St-Onge, journalier, 41 ans, St-Pie.

Alphonse Picard, marchand, 34 ans, Roxton Pond.

Suivant la demande à lui faite par ce comité à une séance précédente, le Sec.-Trés. soumet l'état ci-dessous de la part du bénéfice qui, jusqu'à ce jour, seulement, est revenu à l'Union St-Joseph par arrangement conclu entre Elle et la Société de publication l'Écho en avril dernier.

Avril 8. Nombre des membres..... 1150  
A 25 cts, montant du premier versement..... 00.25

\$287.50

N'ont pas encore fait ce versement, 21 membres.....\$ 5 25

Reste réalisé.....\$282.25

Payé à Société de publication en mai..... 275.00

Bénéfice .....\$ 7.25

à ajouter ce que collecté durant le semestre par les nouveaux membres.....\$ 9 00

Bénéfice du semestre...\$ 16.25

Nov. 15. Nombre de membres..... 1190

à 25 cts, montant du versement..... 00.25

\$297.50

Montant censé collecté ou qui le sera nécessairement. }  
Payé à la Société de publication.....\$280.00

Bénéfice .....\$ 17.50

Bénéfice jusqu'ici pour la Société .....\$ 33.75

Ce bénéfice sera nécessairement augmenté de beaucoup durant le présent semestre et principalement en raison du nombre de nouveaux membres qui pourront être admis. Et le Comité s'ajourne.

**Rapports des Succursales**

Nous renvoyons au prochain numéro la publication des rapports les Bureaux et Succursales pour le mois d'octobre dernier,—l'abondance des matières et des occupations extraordinaires en même temps que le retard dans l'envoi de quelques uns de ces rapports, par certaines succursales, étant la cause principale de ce renvoi.

Nous insistons encore une fois, et fortement, pour l'envoi régulier de ces rapports qu'on ne saurait avoir de raison valable pour différer. Le tout doit être prêt et expédié à l'adresse du Secrétaire-Trésorier général dès le premier dimanche de chaque mois.

Nous insistons aussi sur l'exactitude de ces rapports. On ne se gêne pas, quelquefois, de corriger sans tenir compte des chiffres qu'on a donné précédemment, soit en moins soit en plus. Il ne sera plus

accepté de semblables corrections à moins qu'on puisse prouver qu'il n'y a pas négligence, mais erreur pure et simple dont la caisse commune ne saurait souffrir.

Chacun des colonnes du rapport détaillé doit être additionné *correctement* et proprement,—le tout de façon à ne pas se méprendre.

C'est notre droit et notre devoir d'exiger que le tout soit minutieusement fait et conforme comme c'est le droit et le devoir, pour un chacun, d'exiger que nous rendions des comptes exacts et parfaits, ce qui n'est pas beaucoup plus difficile que de faire les choses à la diable.

Sous le rapport de la perfection, le grand nombre de nos Sec.-Trés. sont modèles; bien peu sont négligents, mais il en est pour qui nous faisons les remarques ci-dessus.

**Bureau du Grand Président de la C. M. B. A. du Canada**

BROCKVILLE, NOV. LE 14 1892.

*Frères,*

Afin de mettre un terme aux divergences d'opinion qui ont existé pour l'interprétation de la Section 10 du Rapport du Comité du Conseil Suprême—interprétation qui a fait croire, à quelques-uns de nos frères, la possibilité d'établir un Grand Conseil pour la Province de Québec sur présentation d'une requête à cet effet—laquelle requête a fait le tour des Branches en cette Province—J'ai adressé à M. l'avocat Suprême Keena,—qui avait dressé le Rapport sus-mentionné,—une copie de ma dernière circulaire sur la matière et de la Requête en lui demandant son opinion.

J'en ai reçu la lettre suivante: O. K. FRASER, ESQ., Grand Président C. M. B. A. Brockville, Ont.

*Cher Monsieur,*

Votre lettre en date du 7 courant et renfermant votre Circulaire aux membres Canadiens de la C.M.B.A. m'est parvenue à la veille d'un événement considérable (une élection nationale) qui m'a empêché, jusqu'à ce jour, de prendre le tout en considération.

Mon opinion, sur les questions que vous me faites et sur la Circulaire, se résume comme suit:

Que la Charte octroyée au Grand Conseil du Canada s'étend et embrasse tous les membres (membership) dans la Puisse du Canada.

Que, d'après la Section 10 du Rapport ou Résolution accordant au Grand Conseil du Canada une juridiction Bénéficiaire séparée, aucune Province peut établir un grand Conseil Séparé, excepté celle d'Ontario.

Que, advenant tel établissement, sa juridiction est limitée à la Province dans laquelle il est établi.

Que, d'après la lettre et l'esprit de la dite Section 10, il ne serait pas loisible à deux Provinces ou plus de s'unir pour la création d'un Grand Conseil.

Qu'une Requête pour l'établissement d'un Grand Conseil doit exprimer le vœu de la majorité des membres de la Province;

Que le fait, pour une Province,

d'établir un Grand Conseil, en ve-  
telle Province (son territoire et ses  
membres) à la juridiction du  
Grand Conseil du Canada, mais  
laisse toutes les autres Provinces  
dans l'état où elles se trouvent par  
rapport au dit Grand Conseil.

Que, conformément à la Constitu-  
tion, il faut que la Province requé-  
rant l'établissement d'un Grand Con-  
seil se compose d'au moins dix  
Branches comprenant cinq cents  
membres.

Je demeure votre bien dévoué.

(Signé) : J. T. KEENA.

Ce que si-dessus est de nature, ie  
crois, à dissiper les doutes qui ont  
pu naître dans leur esprit et con-  
vaincre nos Frères de la Province de  
Québec et d'ailleurs que, sous les  
circonstances actuelles, il n'est pas  
passible d'établir en Canada un au-  
tre Grand Conseil si ce n'est sous la  
juridiction du Grand Conseil déjà  
existant.

Bien à vous,

O. K. FRASER,

Grand Pr sident.

**Décès**

Le 9 novembre courant, est décé-  
dée à Holyoke, Mass., à l'âge de 23  
ans et quatre mois, Dame Louise Ba-  
zinet, épouse de Ovila Chaput. Elle  
était l'enfant de M. Joseph Bazinet,  
de St-Hyacinthe.

L'inhumation a eu lieu au cime-  
tière de cette ville, samedi douze  
courant.

**Règlements et Procédures**

qu'il importe à tous les membres  
de l'Union St-Joseph de ne  
pas oublier et de mettre  
en pratique ou de suivre toujours

**Contributions**

1° La contribution régulière men-  
suelle de 40 centins, et toute cotisa-  
tion généralement quelconque en  
sus, indiquées comme dues et exigible  
pendant le cours d'un mois,  
doivent être payés le ou avant le  
dernier jour de ce mois. La négligence  
de ce faire, ou le fait de ne  
pas payer dans les délais à ce fixés  
une somme de 50 cts, ou l'excédant  
dû pour d'autres causes entraîne,  
pour le retardataire, la privation de  
tout bénéfice en maladie, *immédiatement*  
après avoir payé, pendant un  
espace de temps égal à celui durant  
lequel il a été retardataire.

2° Un mois commencé ou non  
encore fini est payable en entier par  
le nouveau membre comme par le  
démissionnaire.

3° Les décès antérieurs à l'ad-  
mission d'un membre ne sont pas  
dûs par ce dernier; mais les décès  
et toutes autres impositions anté-  
rieurs à la démission sont dus et  
toujours exigibles.

4° Il est loisible aux membres  
de payer d'avance une somme quel-  
conque—laquelle est versée au cré-  
dit de tels membres *en paiement*, jus-  
qu'à épuisement de cette somme, *de  
tout ce qui pourra devenir dû.*

**Applications pour bénéfices**

1° Quelque soit le domicile d'un  
membre qui, devenant malade, dé-

sire toucher ses bénéfices, il lui faut  
adresser une application pour le  
paiement de tels bénéfices (d'après  
la formule à la page 122 des Règle-  
ments dans les premiers quatre jours  
de la maladie. Cette application  
pour bénéfices doit être adressée à  
l'un des membres du Comité de Ré-  
gie de l'endroit où réside l'appli-  
quant si cet endroit est constitué en  
bureau ou Succursale, ou au Prési-  
dent général (St-Hyacinthe) s'il ré-  
side hors de St-Hyacinthe ou hors  
d'un endroit constitué en Bureau ou  
Succursale.

2° L'application pour bénéfices  
réclamant, pour le malade, plus de  
quatre jours complets d'empêche-  
ment de travailler par suite de ma-  
ladie ou d'accident, est nulle pour  
tout ce que réclamé avant la date de  
la confection ou de la réception d'i-  
celle par l'officier auquel adressée.

Cependant un membre empêché,  
par suite de maladie ou d'accident,  
de vaquer à toute occupation depuis  
plus de quatre jours peut, s'il désire  
alors ou ensuite faire application  
pour bénéfices parce que sa maladie  
devient plus grave ou pour toute au-  
tre raison, déclarer, en faisant telle  
application, qu'il est malade depuis  
quatre jours.

**Jouissance de bénéfices**

1° Pour avoir droit aux bénéfices  
en maladie au moment de l'applica-  
tion et pour continuer à y avoir  
droit, il faut :

Être malade, estropié, infirme ou  
autrement incapable de vaquer à ses  
occupations ordinaires ou autres oc-  
cupations de nature à rapporter un  
bénéfice quelconque, et *il n'y pas va-  
quer, soit directement soit indirecte-  
ment ;*

Ne devoir à la Société aucune par-  
tie quelconque de la contribution ré-  
gulière mensuelle ou de la cotisation  
au décès, ni une somme de 50 centins,  
ou l'excédant, en impositions d'au-  
tres natures.

Fournir régulièrement chaque se-  
maine si possible, au moins chaque  
quinzaine, sous les peines énoncées  
en l'art, 257 (page 86) des Règle-  
ments, le certificat de son médecin  
s'il ne se présente pas de visiteur de  
la part du Comité de Régie ou, si le  
malade est absent aux termes des  
articles 243 et 244 des dits Règle-  
ments, fournir le certificat signé par  
son médecin et par le curé de sa pa-  
roisse et dans les mêmes délais que  
ci-dessus.

2° Pour avoir droit à la somme  
de \$25.00, pour décès d'épouse, il  
faut ne rien devoir à la Société au  
moment de tel décès ;

Ce bénéfice est payable par le  
Comité Central seulement, sur pro-  
duction, par le réclamant, de l'ex-  
trait mortuaire d'abord et de toute  
autre pièce qui pourrait en être exigé.

4° Pour avoir droit à la somme  
de \$500.00, advenant le décès d'un  
membre, il faut que ce membre, au  
moment de son décès, n'ait pas été  
endetté envers la Société d'une somme  
excédant \$2.00.

5° La réclamation de ce dernier  
bénéfice doit être faite, par écrit et  
par les intéressés auxquels il échoit,  
dans le cours du mois qui suit le dé-  
cès, sous peine de prescription.

**Changement de domicile**

Tout membre qui change de do-

micile est tenu d'en informer le Se-  
crétaire-Trésorier à St-Hyacinthe,  
par écrit, sous peine d'une amende  
de 25 centins.

**Admission des membres**

Toute personne domiciliée dans  
un endroit où il n'y a pas encore de  
succursale ou bureau établi, si elle  
jouit des qualités requises pour de-  
venir membre peut s'adresser, pour  
ce, à la succursale ou au bureau le  
plus voisin de son domicile ou à St-  
Hyacinthe, indistinctement ;

Les qualités requises pour devenir  
membres sont :

1° Avoir atteint l'âge de 20 ans  
et ne pas dépasser celui de 44 ans  
révolus.

2° Être Catholique Romain, ré-  
gulièrement fidèle à ses devoirs et  
remplir l'obligation pascale.

3° Être Canadien-Français ou  
reconnu comme tel.

4° N'appartenir à aucune So-  
ciété secrète ou autre association im-  
prouvée par l'Eglise.

5° Être connu pour jouir d'une  
bonne réputation et d'une sobriété  
chrétienne.

6° Avoir son domicile dans les  
limites actuelles du diocèse de St-  
Hyacinthe.

Les autres formalités à remplir  
pour devenir membre seront indi-  
qués à bref délai en s'adressant au  
Sec.-Trés. général.

**Devoirs des membres**

Par le fait de son admission, cha-  
que sociétaire contracte l'obligation  
morale de faire tous ses efforts pour  
le maintien, le progrès et l'honneur  
de la Société qu'il doit défendre et  
protéger en toutes circonstances.

**NOVEMBRE**

Contribution mensuelle..... 40  
Décès Louis Monjeau ..... 25  
Total à payer..... \$0.65

**SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE**

Oscar Schepens, Directeur

16—Rue Treurenberg—16

BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philo-  
sophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littéra-  
ture, Romans, Livres classés, etc.—La maison  
publie la *Revue Bibliographique Belge* : 4 fr. 91  
par an (90 centins.)

Le Catalogue est envoyé franco sur de-  
mande. 762  
16 juin, '92.

**Avis importants**

Aux membres résidants en la Cité de  
St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-  
même ou par un représentant dû-  
ment autorisé, se tiendra à la salle  
(soubassement de la cathédrale) cha-  
que dimanche immédiatement après  
la grand'messe pour y faire la per-  
ception de toutes les sommes dues  
à la Société.

On peut aussi payer en aucun au-  
tre temps, au domicile du dit Secré-  
taire-trésorier, no 1, rue Claude et  
s'y procurer toutes les formules ou

informations dont on pourrait avoir  
besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

**ECHOS**

Personnel—M. W. Omor Pichotte, es-  
sant de s'étudier en chirurgie dentaires  
à Montréal, était en cette ville samedi.

Jehan Prume—Vendredi, le 25 courant  
le public de St-Hyacinthe aura l'immense  
plaisir d'aller acclamer l'incomparable  
violoniste M. F. J. P. Prume.

M. Prume avait disparu de la scène  
depuis déjà trop longtemps. Sa présence  
éait vivement désirée. Aussi c'est aux  
acclamations de la grande foule d'ama-  
teurs dont il est le favori qu'il revient  
donner au public de vibrantes émotions.

Qui n'a pas entendu Prume, n'a pas  
ressenti les incompréhensibles effets de ses  
sons inimitables que lui seul peut tirer de  
son violon, *La harpe souveraine*, comme le  
dit le poète

A l'ouïe en foule à la salle de l'Hotel-de-  
Ville, vendredi !

Le Calendrier—Le calendrier ecclési-  
astique du diocèse de St-Hyacinthe est  
maintenant réparé. Ceux qui désireront  
le procurer pourront s'adresser MM.  
L. A. Choquet et frère, libraires de cette  
ville, chez qui il est en vente.

Incendie—Lundi vers 11 hrs., le feu se  
développa chez M. Léost, marchand épi-  
cier de cette ville. Les pertes ont été peu  
considérables, grâce à l'habileté et au dé-  
vouement de nos pompiers. On dit que  
des cendres rouges auraient été déposés  
dans l'arrière magasin près d'un baril con-  
tenant de l'huile de pétrole. Le feu se  
serait communiqué facilement au baril lui-  
même, après s'être emparé de l'huile qu  
couvrait le pavage.

Chemin de fer élevé—On parle à Québec  
de construire un tramway électrique élevé.  
Une puissante compagnie s'est formée à  
cet effet.

Conférences agricoles—M. Beati bien  
travaille à organiser des conférences agri-  
coles par des prêtres dans les paroisses.

Bureau de santé—Le Bureau de santé a  
été établi en vertu d'un ordre en conseil.  
Les dangers du choléra sont pasés

Les liqueurs alcooliques—La commis-  
sion royale chargée de faire une enquête  
sur le trafic des liqueurs alcooliques siège  
en ce moment au Nord-Ouest.

Nouveau district judiciaire—Il est ra-  
mené que le comté de Pontiac sera avant  
peu formé en un district judiciaire.

Rappelé—On nous apprend que le  
conseil Smith, de Trois Rivières, n'ayant  
pas réussi à s'exonérer auprès de ses su-  
périeurs, a reçu son congé. Il s'attend  
qu'un prétexte pour partir.

Ecoles séparées—L'Irland a réussi à  
faire adopter son système d'écoles sépa-  
rées et à les faire subventionner. C'est  
une grosse victoire et aussi une leçon pour  
la majorité Manitobaine.

Beere Plain—Une grange remplie de  
foin et de grain appartenant à M. Peter  
Kingley a été incendiée.

La contrebande—L'Honorable ministre  
des douanes agit d'une manière énergique  
contre les contrebandiers dans le bas du  
fleuve.

## BENEDICTION D'EGLISE

La paroisse de Ste Pudentienne était dans l'allégresse jeudi dernier, 10 courant, Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe s'y était rendu la ville avec un nombreux clergé, pour y faire la dédicace de la nouvelle église qui vient d'y être construite et y donner les exercices de la visite pastorale.

Toutes ces imposantes cérémonies se sont effectuées en présence des paroissiens accourus en grand nombre, malgré le mauvais temps et des chemins impraticables, pour jouir de ce religieux spectacle, et contempler la belle église qu'ils ont édifiée à la gloire de la religion, en s'imposant de nombreux et généreux sacrifices. C'est un édifice en briques de cent vingt-cinq pieds de long, et surmonté d'un magnifique clocher et avec une sacristie y attenante de dimension convenable, le tout complètement terminé à l'extérieur et à l'intérieur.

Les bons paroissiens de Ste Pudentienne ont raison d'être fiers de leur nouvelle église, qui par ses proportions et son fini, éclipse totalement les deux temples protestants qui existent à côté d'elle. Aussi les habitants de ces temples en sont humiliés, et songent à déguerpir de cette paroisse qu'ils regardaient comme leur château fort, et où, grâce à l'action bien faisante de la religion, ils ne sont plus qu'un petit nombre, et n'ont presque plus de contrôle dans les affaires municipales. C'est là un des heureux fruits de la paroisse catholique et de son fonctionnement admirable.

Honneur aux catholiques de cette jeune paroisse, qui ont si bien accompli le devoir de circonstance qui leur incombait ! Honneur à leur digne et zélé curé qui, sans malaise et sans secousse, a conduit cette grande entreprise à si bonne fin !

## M. MARMIER

Le président de la Société Royale du Canada, le Dr Bourinot, C. U. G., vient de recevoir des exécuteurs testamentaires de M. Xavier Marmier, une lettre accompagnée de l'extrait suivant du testament de l'illustre défunt :

"Je lègue à la Société Royale du Canada, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir une collection aussi complète que possible des livres que j'ai publiés....."

Ce legs est une touchante preuve de la sympathie et de l'affection que M. Marmier n'a jamais cessé de nous témoigner, après sa visite dans notre pays.

## LA FETE NAVALE A NEW-YORK

Le Times de New-York publie les renseignements suivants à propos de la grande fête nationale qui doit avoir lieu le printemps prochain, à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

"Le gouvernement français a formé le projet d'envoyer au mois d'avril prochain, au grand rendez-

vous naval, à Hampton Roads (Virginie) la flotte, la plus imposante et la plus formidable que la France ait jamais envoyée à une fête de ce genre. Parmi les grands navires qui en font probablement partie, on cite les cuirassés d'escadre "Amiral-Budin, Brennus, Dévastation, Formidable, Hoche, Magenta, Marceau et Neptune," et les croiseurs protégés "Lalande" et le "Tage". Jamais on n'aura une flotte étrangère aussi puissante dans les eaux des Etats-Unis et elle ne peut manquer d'éclipser celle qu'enverra l'Angleterre. Celle-ci se composera d'une quinzaine de navires, mais elle ne comprendra pas certainement huit cuirassés d'escadre, parce que la plupart de ses grands navires sont dissimulés dans le monde entier."

Le Times jure que la Russie enverra six ou sept navires; l'Allemagne, six; l'Italie, cinq; l'Autriche, deux au moins; l'Espagne, quatre; le Portugal, le "Va-co de Gama"; la Grèce, un; la Hollande, deux; la Suède et la Norvège, deux. Bref, toutes les puissances maritimes d'Europe seront représentées, à l'exception de la Turquie et du Danemark. En outre, le Japon, le Chili et Brésil enverront également des navires; mais la Chine n'a pas encore pris de décision. La marine des Etats-Unis sera représentée par tous ses croiseurs en état de tenir la mer. Les flottes réunies se rendront de Coos Bay de Hampton Roads à New-York, et cette fête navale promet d'être la plus importante que l'on ait jamais vue.

## LECOLE D'INDUSTRIE LAITIERE

Jeudi, MM. le Dr Cartier, M. P. P., McDonald, M. P. P., et Jos. Cartier de St Antoine, sont allés visiter la nouvelle bâtisse d'Industrie Laitière en cette ville.

M. MacFarlane, Inspecteur général des syndicats de Bœurreries et Fromageries de la province, s'offrit gracieusement pour les accompagner.

La nouvelle bâtisse est admirablement bien située, tout près de la rivière Yamacka et dans une place avantageuse pour ceux qui désirent y apporter le lait.

La bâtisse est toute en bois et assise sur des bases solides. Elle a, à part le rez-de-chaussée, deux étages supérieurs. Au rez de chaussée, se trouvent le générateur ou la chaudière, la machine à vapeur proprement dite et les accessoires, les séparateurs centrifuges de plusieurs sortes, — Alexandra, Alpha et turbine de Laval, — chambre de barattage — chambre de malaxage, magasin de beurre et glacière.

Au deuxième étage, fromagerie et bureau.

Au troisième est une salle très spacieuse pour les Cours et Conférences, Bibliothèque etc.

Là aussi se tiendra le bureau de la société d'industrie laitière qui est maintenant fixé à St Hyacinthe.

Les visiteurs se sont dits enchantés et satisfaits.

Quelqu'un qui a suivi les cours donnés à l'école de Burlington, Vt., l'hiver dernier, disait dernièrement que l'installation de la nouvelle fabrique

à St Hyacinthe lui paraît supérieure à celle de l'école de Burlington. M. J. de L. Taché, qui a lui-même visité cette école, est du même avis.

## Fêtes de partout

Personnel—Le Dr Cartier, M. P. P., et M. J. de L. Taché, de St Antoine, étaient en cette ville jeudi.

—M. McDonald, M. P. P. était aussi en cette ville jeudi.

Notes d'or—Jeudi, le 10 novembre courant, à St-Hyacinthe, M. Joseph Lebard et son épouse, célébraient leur cinquième année de mariage. Il y eut à cette occasion grand messe et excellent chapeau par le Rév. E. Lebard, fils des époux MM. J. Bonin et A. Dutilly, assistaient comme Diacon et Sous-Diacon. Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. J. B. Milnes, curé de Notre-Dame de Stanbridge. Cet éloquent prédicateur a fait ressortir en quelques paroles les qualités et les vertus chrétiennes des deux époux. Outre une grande partie des paroissiens six à douze des membres du clergé ont bien voulu honorer cette fête de leur présence, ainsi que plusieurs amis parmi lesquels étaient M. et Madame Samuel Cassavant, et Madame et Melle Comeau de St Hyacinthe.

De nombreux cadeaux ont été faits aux heureux époux.

Après une journée agréablement passée, tous s'en sont retournés, souhaitant encore à l'heureux couple de nombreuses années de bonheur.

UN AMI.

Personnel—Le Notaire Dozois, et le Dr Gation de Granby étaient en cette ville mardi.

Anniversaire—M. F. X. Coulombe, employé au Séminaire de cette ville, a été agréablement surpris par ses amis. Ils se sont réunis pour fêter l'anniversaire de sa naissance. Il reçut un grand nombre de présents.

Concours de tir—Le dernier concours de tir a donné le résultat suivant :

H. Morin a tué 20 pigeons sur 20. U. Dansereau a tué 19 sur 20, M. B. unelle a tué 18 sur 20; A. Godin a tué 18 sur 20, A. La Côté a tué 17 sur 20; A. Moreau a tué 17 sur 20; J. Morin a tué 17 sur 20. Pour le détail M. Brunelle a abattu onze pigeons et M. Godin dix.

Accident—Lundi après-midi un char à manivelle (Hand car) a passé sur le corps d'un homme, sur la ligne du C. P. R., à St Joseph. La victime de cet accident est un nommé Antoine Benoit de Brigham, P. Q. Il a reçu des blessures à la tête et a subi une dislocation de la cuisse. M. F. Desjardins, le médecin de la compagnie, appelé à la gare, a donné ses soins au blessé et réduit la luxation.

Bœurreries—C'est avec plaisir que nous constatons que les bœurreries du comté de Beauce ont donné de meilleurs résultats cette année que les années précédentes.

Colle de St Victor de Tring, dirigée par M. Geo. St-Hilaire, a reçu 416,111 livres de lait, 17,599 de beurre fabriqué, ce qui a rapporté \$3,602.36 52,134 livres de lait et 2,062 lbs de beurre de plus que l'année dernière.

La fromagerie de St Victor de Tring, dirigée par le Capt. T. D. Turgeon, a reçu 512,800 livres de lait et a rapporté 825 moules de fromage.

St Théodore d'Acton—M. Rômi Gauthier a vendu son magasin il y a déjà quelques jours à M. Antoine Picard, suzerain de St Germain de Grantham. Nous

souhaitons tout succès à ce monsieur. M. Gauhier va résider dans cette paroisse et s'occupera toujours de commerce dans d'autres genres.

Le foie—M. Chas. Arpin, de Saint-Jean, P. Q., a reçu d'Europe plusieurs grosses commandes de foie.

Centenaire—L'Hôtel-Dieu de Québec doit célébrer prochainement le deux centième anniversaire de sa fondation.

Abattoirs—La question des abattoirs aux Trois-Rivières renait avec plus de vigueur que jamais. Les mesures prohibitives adoptées en Angleterre contre le bétail canadien, donnant au projet de grandes chances de succès.

Panama—Le gouvernement français va poursuivre le directeur de la Cie du Canal de Panama.

Lieut. Chartrand—Le lieutenant Chartrand, des Chasseurs de France, est en visite chez ses amis, à Ottawa.

Mort du frère de Mgr Bégin—On annonce qu'un des frères de Mgr Bégin est mort à Lévis. Nos condoléances à Sa Grandeur.

Réunion—Une réunion de tous les archevêques catholiques américains a lieu à New York sous la présidence du cardinal Gibbons, pour discuter les questions qui intéressent l'église américaine.

M. Satoli, légat papal, sera aussi présent. L'une des questions qui attireront plus vivement l'attention du concile de New York, sera celle des écoles, les relations de l'église avec les sociétés secrètes, etc. Les réunions sont accordées.

Accident—En débarquant à Calgary, l'honorable M. Daly, ministre de l'intérieur, s'est brisé la jambe à la naissance de la cheville.

Lac Mégantic—Il y a quelques jours, vers deux heures du matin, des volours de nuit ont enfoncé la porte et un chassiss du magasin de M. Turgeon et ont pénétré dans l'établissement. M. Turgeon qui couchait au deuxième, entendant du bruit se leva, descendit armé d'un revolver, et fit feu de son arme; les volours se voyant découverts et en danger firent à l'épouvantée et M. Turgeon ne put en identifier aucun. A peu près vers le même temps, une fenêtre du magasin de M. Napobon Lomieux a aussi été enfoncée par des malfaiteurs. Les citoyens font maintenant bonne garde et si ces volours sont piégés, ils paieront cher leurs dégâts.

Malade—On mande de Calgary que le Rév. Père André, O. M. I., est très gravement malade.

Beauce—M. Louis Gendreau, de Jossey Mills, Beauce, est descendu à Québec, mardi dernier, et il doit faire un engin à la fonderie Carrier & Lainé, Lévis, pour faire fonctionner des machines à broyer le quartz dont il en attend une la semaine prochaine, de Chicago.

Ce monsieur a fait faire de grands travaux cet automne pour exploiter sa mine sur une grande échelle le printemps prochain. Il a construit une chaussée de 400 pieds de longueur sur 12 pieds de hauteur et 8 pieds de largeur, et un canal de 500 pieds de longueur, 10 pieds de largeur et 5 de hauteur, pour faire changer le cours de la rivière, afin de pouvoir soulever le quartz qui se trouve dans le lit de la rivière. Jusqu'à aujourd'hui, ils ont trouvé plusieurs rognons d'or et assez d'indices pour leur assurer un brillant avenir. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Victime du tabac—On rapporte de La-choûte la pénible histoire qui suit :

Dimanche dernier, un M. Aubin voyait mourir un de ses enfants, âgé de 11 ans, dans des circonstances étranges.

Dans la soirée de samedi, l'enfant s'est mis au lit en disant qu'il était malade d'avoir fumé et mâché du tabac. Le père n'en fit pas grand cas, pensant comme il arrive souvent, qu'après une bonne restitution suivie d'un peu de sommeil, tout guérirait bien.

Dimanche matin, vers 6 heures, le père se leva et se dirigea vers la chambre où devait dormir le jeune fumeur.

A sa grande surprise, il trouva son enfant sans connaissance et dans les spasmes de l'agonie.

Quand le médecin, appelé en toute hâte, arriva, l'enfant était mort.

Interrogé à ce sujet, le docteur a déclaré que le tabac a dû être la cause de sa mort et que le pauvre petit maigreux a succombé à un empoisonnement.

Nous croyons que les amis de la chique ont besoin d'être prudents à l'avenir.

Accident fatal à Trois-Pistoles.

Vendredi dernier, un riche célibataire de la paroisse de Trois-Pistoles, du nom de Prudent Renouf a été victime d'un accident survenu dans les circonstances suivantes.

M. Renouf était chez M. Alphonse Rioux, marchand général de l'endroit, son voisin et son neveu, où ce dernier était occupé à manoeuvrer des marchandises dans son hangar.

Le défunt lui fit remarquer qu'une pile de planches qui se trouvait à proximité était sur le point de s'écrouler et il allait probablement éprouver lui-même la solidité de la pile lorsque celle-ci tomba sur lui.

On s'empressa de le tirer de cette position, mais lorsqu'on y parvint Renouf était presque asphyxié et inanimé.

Il mourut quelques heures après.

Le défunt était un GERSEY et s'était amassé dans le commerce une petite fortune de \$20,050, qu'il laisse presque entièrement à des communautés religieuses de Montréal de France et de l'Île de Jersey.

Il n'a réservé que \$370 à \$400 à quelques-uns de ses parents pour voir à l'exécution de son testament en date de 1882.

New-York—Un vieux colporteur du nom de John Faka a été trouvé mort dans un misérable logement qu'il occupait au No 39 Vanderwilt street, à New-York. La mort de cet infortuné remontait à plusieurs jours, et les rats lui ont rongé le visage de telle sorte qu'il était méconnaissable.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

St-Hyacinthe
Président : H. Langelier.
Sec.-Arch. : J. H. Blanchard.
Sec.-Trés. : J. A. Cadotte.

Roxton-Falls
Président : Joseph A. Petit.
Sec.-Arch. : Fabien Préfontaine.
Sec.-Trés. : Dr Alph. Brodeur.

St-Damase
Président : Charles Fréchette.
Sec.-Arch. : Napoléon Graveline.
Sec.-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.

Acton Vale
Président : Georges Deslandes.
Sec.-Arch. : Elie Corbeil.
Sec.-Trés. : Victor Lapointe.

St-Athanase
Président : Ludger Mignault.
Sec.-Arch. : Hector Phaneuf.
Sec.-Trés. : Zéphirin Normandin.

St-Hugues
Président : Alphonse Bonnin.
Sec.-Arch. : Joseph Lessard.
Sec.-Trés. : Hugues Bélanger.

St-Théodore
Président : Téléphore Picard.
Sec.-Arch. : Louis Gauthier.
Sec.-Trés. : Napoléon Tanguay.

St-Simon
Président : Edouard Cusson.
Sec.-Arch. : Arthur Larochelle.
Sec.-Trés. : Jean-Bte Delorme.

St-Dominique
Président : B. Lamontagne.
Sec.-Arch. : Ls Robitaille.
Sec.-Trés. : L. J. Dubois.

L'Ange-Gardien
Président : Révd. J. B. Durocher, ptre curé.
Sec.-Arch. : Louis Fontaine.
Sec.-Trés. : Roméo Vaillancourt, M. D.

St-Pie
Président : Jos. E. Cadieux.
Sec.-Archiviste : Ad. Chicoine.
Sec.-Trésorier : Jos. Em. Seney.

Maricville
Président : M. Halde.
Secrétaire : H. E. Poulin.
Trésorier : J. Monty.

St-Ephrem d'Upton
Président : L. J. Kerouack.
Sec.-Arch. : Henri Dorais.
Sec.-Trés. : Alphonse Dorais.

St-Rosalie
Président : Joseph Léveillé.
Sec.-Arch. : Félix Cardinal.
Sec.-Trés. : Charles Tanguay.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe \$6,746.88
Dans les Succur.. 313.05

En tout..... \$7,059.93

Oct. 1, 92. Prêt à l'œuvre et Fabrique N.-D. 5,000.00
ARR. PP. Dominic. 1,500.00
A. Acton, Vale. 55.00
A. Maricville. 25.00
D. Succur. 338.93

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,611.88
Donnant un surplus net, pour le semestre, de.... \$ 551.95

Œuvre de Saint-Michel

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé, pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre fait à ses associés, aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes remises de faveur.

CATALOGUE

On trouvera dans le Catalogue, une courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, en même temps qu'on y rendra compte d'un seul coup d'œil, de l'étendue modeste de nos prix que nul libraire ne saurait atteindre et que les souscripteurs de la charité rendent seules possibles.

L'Indicateur des Bons Livres

Paraissant tous les mois.
PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60

1. Pour être Associé il suffit de faire chaque année, en faveur de l'Œuvre de Saint-Michel, une offrande comprise entre les limites de 10 à 100 francs.
S'adresser à M. FÉLIX, Libraire-éditeur de l'Œuvre de Saint-Michel, 85, rue de Rennes, à PARIS, (France).

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Vivès
13 - Rue Delambre - 13
PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie.—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverse—Histoire—Vie des Saints—Etc.—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.
25 Fév. '92.

JUB. LAMARQUE
HORLOGER-BIJOUTIER
116 Rue des Cascades, Batisse de la Tribune.
Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

CELESTINE

Scenes de la Terreur en Provence

IX
LA DELIVRANCE

Un frisson d'horreur, glacé comme une sueur mortelle, coula dans tous mes membres. Plus de doute Maria était dans ce horrible château!... C'était Maria qui proférait ces cris!...

" Dans un effort surhumain, je brisai un des panneaux de la porte qui se trouvait devant moi, et je pénétrai dans la salle de fond de laquelle m'étaient parvenues les accents douloureux qui avaient frappé mes oreilles.

" Tout à coup la foudre éclata dans le ciel, et vint tomber avec un bruit épouvantable dans l'appartement où je me trouvais immobile. Le globe de feu av. laissé autour de moi une vapeur épaisse et fétide; et quand le vent qui mugissait impétueux à travers les fenêtres sans volets, l'eut un peu dissipée, j'aperçus dans une des parois lambrissées une large ouverture que la foudre avait pratiquée. Alors les gémissements recommencèrent dans la pièce voisine. Je m'élançai dans l'appartement ouvert devant moi, et au seuil de l'ouverture du lambris écroulé j'appelai : Maria! Maria!...

"—Me voici, dit une voix bien connue; qui que vous soyez, c'est le ciel qui vous amène!..... Ah pitié!..... pitié!..... sauvez-moi!...

" Un bruit rapide, comme des pas précipités, retentit dans les ténèbres. Une porte au fond de l'appartement s'ouvrit tout à coup! un homme apparut, s'élança!..... C'était Colan!..... D'une main il tenait un flambeau, de l'autre un fer aigu, teint de sang!..... Il arriva le premier près de Maria! Avant moi, il la saisit et la poussa violemment dans un des angles de sa prison!...

" Maria, à la clarté du flambeau me reconnut, poussa un cri déchirant, et roula évanouie aux pieds de son lâche ravisseur.

"—Monstre! m'écriai-je en me précipitant sur lui, tu vas enfin recevoir le prix de tes crimes!

"—Garde-toi d'approcher, me dit-il avec l'accent d'une rage féroce, ou je frappe Maria!.....

" Et il tenait d'une main l'infortunée par les cheveux, tandis que de l'autre il levait son poignard sur sa poitrine!

"—Ah! ah!..... me dit-il avec le ricanement du tigre, monsieur le comte, vous avez eu la témérité de prétendre m'enlever ma proie! Mais vous aviez donc oublié que j'avais à ma disposition une lame acérée! Allons! soyez assez raisonnable pour renoncer à vos prétentions sur Maria.

"—Jan.ais!..... m'écriai-je. Elle est devenue mon épouse.

"—Tant pis, reprit le brigand! Ceci change un peu la question. Je...

Les Français résidents à l'étranger, ou étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir, à Paris, un COMMISSIONNAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et prêt à adresser en toute confiance au COMPTOIR PARISIEN (fondé en 1817) Commission, Exportation, Consignation. FONDATEUR: A. CLAVEL, Directeur. PARIS, 36, Rue de Dunkerque, 36, PARIS.

vous croyais pas si avancés et j'espérais par des procédés honnêtes de déterminer à m'accepter pour époux.....

—Vous appelez procédés honnêtes un empoisonnement, un enlèvement ! scélérat !.....

—Scélérat tant que vous devez ; chacun entend la morale à sa manière. En attendant, il est bon de vous assurer que je ne me désisterai point du droit que me donne la supériorité de ma position. Vous voyez donc bien qu'il faudra vous désister vous-même.

—Jamais ! ..... m'écriai-je.

—Je vous y forcerai M. le comte, dit-il avec fureur.

—Plutôt mourir mille fois !

—Vous mourrez, monsieur le comte, vous mourrez ! .....

—Et sa main était toujours levée sur Maria.

—Une idée soudaine passa dans mon esprit ;

—Tu n'almes point Maria ? lui dis-je après un moment de silence.

—Je pourrais me dispenser de répondre à cette question, dit l'homme du crime avec un sourire amer. Mais je suis bien aise de vous prouver ma franchise. J'aime Maria, comte, d'abord parce qu'elle est belle, ensuite parce qu'elle est riche ; mais sa fortune est ce qui me charme le plus.

—Ainsi donc, si tu avais sa fortune ? .....

—Je livrerais Maria.

—Tu dis vrai.

—Je dis vrai.

—Collard, je suis riche !.....

—Je le sais.

—Je n'ai plus de parents !

—Je le sais !..... dit le monstre en considérant avec complaisance la lame de son poignard.

—Ma fortune te satisferait-elle ?

—Elle est immense et séduisante !

—Eh bien, elle peut devenir la tienne !

—Que faut-il faire ?

—Jure de renvoyer Maria libre.

—Je la renverrai libre !..... Je le jure !

—Et je te fais donation de tous mes biens.

—Vous consentez donc à mourir, car à quoi bon votre fortune, si la possession n'en était pour moi immédiate ?

—Je consens à mourir !

—Voilà qui est raisonnable !.....

Et cela... aujourd'hui ?.....

—A l'instant même, m'écriai-je.

—J'accepte votre proposition, dit Collard : mais quelle garantie ?.....

—Et je briserai mon épée par le milieu.

—Collard était rayonnant de satisfaction. Maria leva sur moi des yeux égarés, et retomba sur les carreaux.

—La tête me brûlait !..... J'étais hors de moi.

—Vous allez donc écrire votre donation, dit le monstre, qui ne quitte point l'infortunée fille d'Anna.

—Ma donation sera écrite sur-le-champ, ajoutai-je.

—Puis mon poignard la rendra exécutoire.

—Je te livrerai ma tête !..... Mais Maria ?

—Maria sera libre après..... De nouveau je le jure !

—En ce moment un nouveau bruit de pas précipités parvint à mes oreilles du milieu des ruines.

—Qui me garantira ton serment ? lui dis-je.

—Un témoin conduira Maria au sein de sa famille.

—Et ce témoin quel est-il, demandai-je ?

—Antonio !!! cria d'une voix forte un homme qui s'élança dans la salle par la porte du fond .....

—C'était Antonio lui-même ! .....

—Je l'avais à peine reconnu qu'une détonation d'arme à feu se fit entendre !..... Collard était tombé à côté de Maria !..... Le sang coulait des flancs du monstre !

—Je remplis ma promesse, me cria Antonio, Monsieur le comte, sauvons Maria ! .....

—Comme si la foudre avait éclaté sur ma tête, j'étais muet d'étonnement.....

—Sauvons Maria ! répéta Antonio.

—Je soulevai mon épouse dont le visage était couvert d'une pâleur mortelle, et, la prenant dans mes bras, je me hâtai de quitter ce lieu.

—L'heure de la délivrance avait sonné.

Après une longue marche pénible, je vis arriver auprès de moi plusieurs personnes parmi lesquelles je reconnus le duc d'Albino, mon oncle, et le pasteur qui nous avait accueillis au presbytère.

—Inquiet de mon absence et supposant que l'espoir de retrouver Maria m'avait fait quitter la maison hospitalière, sur la déposition d'un habitant de la contrée qui assurait avoir vu deux hommes suivre le bord du torrent, le duc et sa suite avaient pris le sentier montagneux qui conduisait aux ruines du château noir.

—Quelle ne fut pas leur surprise et surtout leur joie en revoyant Maria ! Avec empressement ils m'aiderent à lui prodiguer les soins que demandait sa position.

—Une singularité me frappa : pendant que j'étais occupé à rendre des soins à Maria, Antonio avait disparu. Ce fut en vain que je le cherchai autour de moi ; il me fut impossible de savoir ce qu'il était devenu. Cet homme était sans doute bien coupable ; mais son dévouement dans cette dernière circonstance, et surtout son repentir, avaient éclaté avec tant de force et de vérité, que je regrettai vivement que sa disparition m'eût ôté le moyen de lui témoigner toute la compassion, et même le vif intérêt qu'il m'avait inspirés.

—Deux jours après, mon épouse était entièrement remise, et nous reprenions la route de Naples où la nouvelle de ces tristes événements s'était déjà répandue.

## X

## L'INCENDIE

—Maria me raconta qu'enlevée mourante de la chapelle où le ministre de Dieu avait uni nos destinées, elle ne revint à la vie que lorsqu'elle eut été transportée dans le formidable *château des ruines* ; mais que, durant le court espace de temps qu'elle y fut renfermée, elle tomba dans un délire affreux qui ne la quitta pleinement que peu d'instants avant sa délivrance.

Jusqu'alors elle se souvenait de n'avoir vu que deux personnes, qu'elle ne connaissait nullement. L'une était un vieillard sexagénaire d'un extérieur hypocrite et ignoble ; l'autre était un jeune homme, à la fleur de l'âge, dont l'aspect lui inspirait une horreur invincible, malgré les prévenances dont il la rendait l'objet, elle supposait néanmoins que celle-ci avait de l'autorité sur l'autre, car sa volonté était une loi que le premier exécutait toujours avec un empressement servile.

—Je l'interrogeai aussi sur la cause des gémissements qu'elle avait proférés, par lesquels sa présence dans le château m'avait été révélée, et qui avaient attiré mes pas du côté où elle était renfermée. Elle m'apprit que, vers le milieu de la nuit, elle avait vu passer auprès d'elle, dans l'appartement qu'elle occupait, une ombre d'un aspect terrible dont elle avait été beaucoup effrayée. C'était le spectre qui m'était apparu à moi-même. Comme moi, elle avait été frappée des accents lugubres qui firent mugir l'écho des ruines, et l'éclat répété de la foudre, joint à l'obscurité profonde qui l'environnait, avait achevé de livrer son âme à l'épouvante.

—Sur les renseignements que je fournis à l'autorité civile de la ville de Naples, des recherches rigoureuses furent faites dans les ruines du château noir. Quelques traces de sang nouvellement versé, qu'on trouva dans la salle où était tombé le ravisseur de Maria, justifèrent ma déclaration ; mais, à l'égard des personnes dont j'avais signalé la présence, toutes les perquisitions furent sans résultat. Après plusieurs recherches inutiles, on désespéra de rencontrer dans ce lieu funeste les scélérats qui l'avaient habité.

—Collard était donc disparu !... Mais était-il réellement mort comme je l'avais d'abord supposé, ou, blessé seulement par Antonio, avait-il quitté le château pour se soustraire à la vindicte publique ?

—Cette cruelle supposition se changea en certitude par la lettre suivante que je reçus d'Antonio :

—Monsieur le comte, vous aurez trouvé étrange ma disposition, après la délivrance de Maria. En voici les motifs. Lorsque je vous vis au milieu de vos amis, je jugeai que vous n'aviez plus besoin de mes services, et, je pris le parti de me soustraire par la fuite à la présence de ceux qui, avec raison, m'auraient considéré comme un monstre digne de leur haine, et dont le juste ressentiment aurait pu m'exposer à toutes les rigueurs de la justice humaine.

—Je vous dois cependant quelques explications sur ce qui s'est passé dans le château des ruines après que l'escalier en s'écroulant m'eut entraîné dans sa chute.

—Tombé au milieu des décombres, je ne tarai pas à recouvrer mes esprits, et je me trouvai par hasard auprès d'une porte masquée par un monceau de ruines, et sur le seuil de laquelle j'avais roulé, sans éprouver aucune blessure. J'avancai en tâtonnant, et, après avoir franchi un escalier sombre et sinueux, je me trouvai au premier étage du château. Je suivis alors la direction d'un bruit de voix que j'entendais, et j'arrivai dans une salle immense, faiblement éclairée par un seul flambeau. Sur une table, un pistolet attira mes regards ; je m'en emparai comme d'un moyen de salut.

—Cependant l'ouragan, qui de toutes parts pénétrait dans le château, éteignit le flambeau, et je me trouvai dans l'obscurité. Tandis que je cherchais à m'orienter dans ce lieu inconnu, je vis s'avancer vers moi le même spectre qui nous était déjà apparu au-dessus de l'escalier du vestibule.

—Sans considérer le danger que je pouvais courir, je me précipitai sur lui, bien résolu d'éclaircir le mystère de cette apparition. Ma surprise fut extrême, lorsque le spectre, comme saisi d'un effroi subit, prit la fuite devant moi. Je me hâtai de le poursuivre. Tout à coup, dans sa course rapide, le visage brillant, dont son corps long et noir était surmonté, se détacha de ses épaules, et vint tomber à mes pieds, où il se brisa en morceaux. Je compris que cette tête factice n'était autre chose qu'un globe de verre peint, auquel une lumière intérieure donnait un aspect hideux et diaphane, et dont le faux spectre se servait pour effrayer ceux qui oseraient pénétrer au milieu des ruines. Furieux à cette découverte, et persuadé que je n'avais qu'un homme devant moi, je m'élançai promptement, et l'ayant bientôt atteint, je le sommai sous peine de la vie de me dire qui il était. Il m'avoua qu'il se nommait Montal, et qu'il était venu dans le château à l'instigation d'un nommé Collard ; c'est, je le suppose, le même seigneur français qui fit enlever Maria.

—Montal, que l'ombre de la nuit empêchait de me reconnaître, m'apprit encore que son digne émule habitait depuis plusieurs mois ce lieu redouté, d'où il se rendait à Naples à des épo-

ques indéterminées ; que, pour accréditer les bruits sinistres qui couraient parmi le peuple, et se mettre à l'abri de l'importune curiosité, il avait imaginé cette effrayante fantasmagorie ; et qu'afin de rendre l'illusion plus complète, un appareil électrique, disposé convenablement, communiquait à la serrure de la porte du haut de l'escalier, et donnait de violentes commotions à ceux qui avaient la témérité de s'y présenter pour pénétrer dans les appartements.

« Charmé d'apprendre ces détails touchant la merveilleuse apparition des ruines, et la commotion qui m'avait renversé sur le palier du vestibule, je lui demandai si Maria vivait encore, si elle était dans le château. Ses réponses affirmatives me comblèrent de joie, je renouvelai mes menaces, et le lâche Montal m'ouvrit en tremblant une porte secrète, par laquelle je pus arriver à l'appartement où vous étiez avec Collard et votre épouse. Vous savez l'usage que je fis de l'arme à feu que le hasard m'avait procurée.

Cependant votre ennemi n'est point mort du coup que je lui portai. Je l'ai vu sortir des ruines que nous avions quittées, et, accompagné de son odieux agent, s'enfoncer dans les solitudes au nord du mont Vésuve.

Maintenant il ne me reste plus qu'à implorer votre pardon, et celui de la vertueuse fille d'Anna, en faveur d'un criminel qui n'aura pas assez de larmes pour pleurer son inamie. Je quitte l'Italie où tout me rappelle mon forfait. En des climats lointains je vais vivre inconnu, dans la prière et la pénitence.

Une chose m'affligeait dans le récit d'Antonio, c'est l'assurance que Collard vivait encore. Tant que cet ennemi conserverait l'existence, je devais m'attendre à être l'objet de ses poursuites.

Bientôt le duc d'Albino, mon oncle, qui était parvenu à une extrême vieillesse, fut surpris par une maladie violente, et il succomba dans peu de jours. Ce nouveau malheur acheva de me rendre insupportable le séjour de Naples. Je résolus donc de revenir en France, où j'étais pressuré assuré d'être à l'abri des embûches que je redoutais en Italie. Mon mariage avec Maria, et la mort de mon oncle dont j'étais l'unique héritier, m'avaient rendu possesseur d'une fortune immense. J'en confiai l'administration à une personne sur la foi de laquelle je pouvais me reposer sans crainte. Pour éviter toute attaque imprévue, les préparatifs de notre voyage se firent secrètement, et, après quelques jours d'une heureuse navigation, nous abordâmes aux côtes de Provence.

« Arrivés au château de Mo-

relly qui fut témoin des amertumes de ma jeunesse, nous trouvâmes les mêmes domestiques qui, un an auparavant, m'avaient soigné avec tant de zèle et d'affection. Leur joie fut extrême en apprenant que je venais me fixer au milieu d'eux. Maria fut, comme moi, l'objet des attentions les plus délicates et les plus pressées de la part de ces fidèles serviteurs.

Plus d'un an se passa sans qu'aucun événement vint troubler la paix et le bonheur dont je jouissais.

Depuis quelque temps, plusieurs signes nous avaient annoncé que Maria serait bientôt mère. Je goûtais déjà un bonheur inexprimable à l'idée de la naissance d'un enfant, et je souhaitais avec ardeur l'époque peu éloignée, où il me ferait donné de jouir des douces joies de la paternité.

Un soir que je me promenais seul dans le parc du château, j'aperçus quelques hommes qui rôdaient en silence au milieu de l'obscurité, et paraissaient suivre mes pas avec une sorte d'opiniâtreté, car ils tendaient toujours à se rapprocher de moi, malgré l'attention que je mettais à les éviter. Cette singularité me frappa. Je conçus des craintes.

En rentrant au château, on me remit un papier cacheté, à mon adresse, qu'un inconnu vêtu d'un habit religieux venait d'apporter, et il avait disparu aussitôt sans vouloir répondre à aucune question.

« — Notre comte, m'écrivait-on, si Antonio vous a prouvé qu'il vous est dévoué, vous croirez à la vérité de ce qu'il s'empresse de vous annoncer.

« Un nouveau malheur vous menace ! Votre ennemi, échappé à la mort dans "les ruines du mont Vésuve," rôde autour de votre demeure. Le ciel me l'a fait reconnaître. Prenez des mesures pour déjouer ses complots. Je ferai mes efforts pour ne perdre de vue aucune de ses démarches, et pour être auprès de vous au moment du péril. »

Je donnai en secret l'ordre précis que, pendant cette nuit, quoiqu'il arrivât, on n'ouvrit à personne les portes du château, me promettant de prendre dès le lendemain des mesures efficaces pour détourner le danger.

L'horloge avait sonné minuit. Je venais à peine de sentir le sommeil s'appesantir sur mes yeux, lorsque des cris d'épouvante me réveillèrent. O douleur ! le château était la proie d'un affreux incendie !... De toutes parts dans les appartements couraient éperdus et gémissants les domestiques dont les efforts n'avaient pu comprimer

la violence du feu !

Maria était à mes côtés ; je l'emportai tremblante à travers les flammes, qui faillirent nous étouffer. Toutefois, craignant d'être attaqué si je sortais par la grande porte, je suivis un passage étroit qui, donnant sur les derrières du château, me permit d'arriver sans danger à l'intérieur.

Dans notre fuite désespérée, nous étions parvenus au milieu du parc. Là, avec effroi, nous contemplions l'horrible incendie. Autour de l'édifice embrasé, de hideuses figures d'hommes me paraissaient s'agiter, munies de torches enflammées, alimentant le feu dévorateur.

Plus de doute : Collard présidait à la destruction !...

Seul, je me serais précipité sur le lieu de cette lugubre scène. Mais Maria s'attachait à mes pas, embrassait mes genoux, pâle et désolée. Je me représentai le sort cruel qui lui serait réservé si elle était privée de ma défense.

Je ne songeai plus qu'à chercher dans la fuite le salut que je ne pouvais me promettre, en restant plus longtemps dans les environs du château,

Nous nous dirigeons furtivement du côté de la mer dont le rivage n'était éloigné que d'un quart de mille. Nous nous flations ainsi d'échapper au danger dont nous étions menacés. Mais on avait remarqué notre fuite ! Deux des affreux brigands, qui rôdaient furieux autour de votre demeure embrasée, nous poursuivirent avec acharnement.

Maria, que sa position retardait dans sa course, tomba épuisée de fatigue et d'effroi. A genoux sur la terre, elle poussait des cris déchirants.

Les deux scélérats nous avaient atteints. J'étais devant Maria ; l'épée à la main, je défendais vigoureusement mes jours et les siens contre la fureur des assaillants, sans l'un desquels je reconnus Collard !... Toup à coup, l'épée dont j'étais armé, agitée avec violence, rencontra le poignard de l'un des deux brigands, et se brisa par le milieu. Ma

rage alors n'eut plus de bornes : avec le tronçon du fer resté dans ma main, je fondis sur celui qui était le plus près de moi. Etonné de la véhémence de cette agression désespérée, le lâche allait abandonner le combat ; mais Collard, toujours guidé par la vengeance, s'élança au devant des coups que je lui portais. Je résistai vainement à leurs efforts réunis ; épuisé bientôt par une défense opiniâtre, couvert de sang et de blessures, je tombai moi-même sans mouvement aux pieds de mes deux assassins.

Tandis que je gisais étendu sur la terre, les cris de Maria parvinrent quelques moments encore à mon oreille ; mais ils s'étaient déjà perdus dans le lointain, et un silence profond régnait autour de moi, lorsque je sentis mes sens s'éteindre et ma vie s'évanouir.

## XI

## PLUS D'ESPERANCE

Lorsque, pour la première fois, je relevai mon front couvert de la pâleur de la mort, je me trouvai sous une hutte pauvre et sombre, étendu sous une misérable couche. A côté de l'humble grabat, un seul être était debout. L'extérieur de cet homme annonçait l'indigence.

— Mon noble seigneur, me dit-il d'une voix émue, vous voyez en moi un laboureur qui tient de vous tout ce qu'il possède. Les orages avaient ravagé mon petit champ ; ma misère était affreuse... J'allais mourir !... Une noble dame parut dans cette contrée, dans sa charité, elle visita cette cabane, et tendit une main compatissante au malheureux qui l'habitait. Puisse le ciel protéger à jamais la comtesse Maria de Morelly !

Au nom de Maria, toute ma pensée se reporta sur mon épouse !... J'invoquai le ciel !... A grands cris j'appelais Maria ! A son nom adoré, je mêlais tour à tour des prières et des imprécations !...

— Tranquillisez-vous, me dit cet homme compatissant. Le crime a causé vos malheurs ; mais le ciel vous vengera !... En attendant l'heure de sa justice, dans mon humble cabane, goûtez un repos nécessaire.

— Depuis quel temps suis-je ici ? lui demandai-je

— Voici la deuxième nuit depuis que votre château devint la proie des flammes.

— Qui m'a conduit sous ce toit hospitalier ?

— Un étranger que je n'a vu que cette fois, vous déposa sur cette couche.

— Le nom de l'inconnu ?

— Je l'ignore. En me quittant, cet homme mystérieux vous recommanda à mes soins, et me fit jurer de ne révéler à personne avant son retour votre présence en ce lieu.

— Et tu as obéi ? dis-je à mon hôte.

— Pensant que c'était pour votre bien, j'ai tenu serment, noble comte, me répondit-il.

*A continuer*

# C. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Moules, Son, Gru, etc.

**AUX FROMAGERS!**

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERS

Tels que :

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

## ST-HYACINTHE.

## BRODEUR & FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

*Saint-Hyacinthe*

APPAREILS DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle. et en Ardoises.

\* \* \*

Ferblanteries de toutes sortes.

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

## SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

## ST-HYACINTHE.

*Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.*

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

*Marchandises de nouveautés.*

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Controles en cuir pour Engins.

## J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

**St - Hyacinthe.**

31 Oct. '91—1 a.

## Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissent, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

**J. E. P. Racicot,**

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1484, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

## JOS. HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc. Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Falousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

## Dr Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST - HYACINTHE.

MARCHANDISES SECHES

## N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, à ST - HYACINTHE.

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc. Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute comparaison.

## PAGNUELO & FRERE

Epiceries de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

## L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleversers, Sarcloirs, Renchasseurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patoutée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juil 92.

## CONSTRUCTION AMOUREUX

De constructions en pierre, brique et bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

## H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

## LIBRAIRIE

—DU—

## SACRE - CŒUR

Tapisseries!  
Bordures!  
Décorations de plafonds

On trouve à cette librairie ce qu'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classe livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal, tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Montréal

ST - HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

## Jos. Morin

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin veut de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

## J. O. DION

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement de quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ÉCHO"  
Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par le Souffleur de LaBrière, imprimeur-éditeur, au la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Ouellet